

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

TAUX D'IMPOSITION 2005

30X05

Compte tenu du produit fiscal attendu pour assurer l'équilibre du Budget Primitif 2005, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition 2005 ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation : **13,85 %**
- Taxe foncière (bâti) : **24,31 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **23,83 %**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- VOTE les taux des taxes comme proposés ci-dessus.

SE PRONONCE comme suit :

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5 Mmes FIGUIERE – HUET – MM. GALLAND – BARONI
MAIGNAN

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 1^{er} avril 2005
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

Docteur J. COUPIER